

Préservation de la biodiversité : 9 sites naturels français récompensés à l'international pour l'efficacité de leur gestion

Communiqué de presse – 19 juin 2024

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est heureux d'annoncer l'obtention du label « Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN » par la Réserve naturelle régionale du Val-Suzon (Bourgogne-Franche-Comté). Huit autres aires protégées françaises ont confirmé la qualité de leur gestion par le renouvellement de leur label.

Un nouveau lauréat et 8 reconductions de labels

Les 19 et 20 avril derniers, le « Panel de la Liste verte » s'est réuni au siège de l'UICN, en Suisse. A l'issue de l'examen de l'ensemble des candidatures au niveau mondial, le Panel a validé **la labellisation de la Réserve naturelle régionale du Val-Suzon et la reconduction du label « Liste verte » pour 8 autres sites naturels français** : le Parc marin de la Côte Bleue ; le Parc national de la Guadeloupe ; le Parc national des Pyrénées ; la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) d'Orlu ; la Réserve biologique intégrale (RBI) du Bois du Loc'h ; l'Espace naturel sensible du Marais d'Episy ; la Réserve naturelle nationale de Cerdère-Banyuls ; et la Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

Des sites modèles en termes de gestion d'espaces naturels

Ces résultats témoignent de **la qualité de gestion de ces aires protégées françaises**, qui apportent des résultats concrets et durables pour la préservation des espèces et des milieux naturels, grâce à l'implication forte de gestionnaires engagés.

« Ce nouveau site lauréat et les 8 renouvellements de labels décernés par l'UICN confirme que la France est au rendez-vous de l'efficacité de gestion de ses aires protégées », déclare Maud Lelièvre, présidente du Comité français de l'UICN. « Le Comité français de l'UICN poursuit son travail de déploiement de la Liste verte en accompagnant d'autres espaces naturels en France, afin de préserver la biodiversité de notre pays », souligne quant à lui Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN. Il ajoute que « La France est le pays qui compte le plus grand nombre de sites labellisés dans la Liste verte internationale, avec 24 sites français au total. Cela témoigne de l'implication forte des gestionnaires français d'aires protégées et de la qualité de leur travail, qui sont récompensées à travers cette labellisation internationale ».

Une réponse à des objectifs nationaux et internationaux

Le Comité français de l'UICN accompagne les candidatures françaises pour l'obtention de la labellisation « Liste verte des aires protégées et conservées ». Cette démarche répond au **Cadre mondial de la biodiversité** adopté lors de la COP15 Biodiversité de Montréal en 2022. La cible 3 de ce cadre mondial fixe comme objectif de **protéger 30% des terres et des mers de la planète d'ici 2030, grâce aux aires protégées et conservées, et de garantir leur bonne gestion**. Il s'agit donc d'une cible **quantitative et qualitative**. La Liste verte des aires protégées fait partie des indicateurs que les Etats peuvent mobiliser pour renseigner la bonne gestion de leurs aires protégées dans le cadre de l'atteinte de cette cible 3.

Qu'est-ce que la Liste verte et à quoi sert-elle ?

La Liste verte est à la fois : **un standard de qualité** de la gestion des aires protégées et conservées ; **un label international** reconnaissant l'atteinte de ce standard de qualité ; et **un réseau de professionnels** de la conservation de la nature engagés dans une démarche d'amélioration des réseaux d'aires protégées. Le standard de la Liste verte s'appuie sur quatre piliers : une bonne gouvernance, une conception et une planification solides, une gestion efficace et une conservation réussie.

Lancée officiellement en 2014 à l'occasion du Congrès mondial des parcs, la Liste verte constitue désormais **une référence mondiale** pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature. En France, elle est déployée par le Programme aires protégées du Comité français de l'UICN et par un groupe d'experts dédié : le Groupe d'experts français de la Liste verte (GELIV).

Jean-Philippe Sibley, qui le préside, souligne : « *Ces résultats sont aussi dus au dynamisme du Groupe d'experts français de la Liste verte et à l'équipe salariée qui les facilite. L'expertise et le dévouement de ses experts sont indispensables au déploiement de l'outil Liste verte en France. Au-delà de la labellisation, le groupe promeut la mise en place d'outils de mutualisation entre les acteurs des espaces labellisés y compris à l'échelle de la francophonie et à l'international* ».

Plus d'informations

- La publication [lessentiel-de-la-liste-verte.pdf \(uicn.fr\)](#) (2023)
- [le-guide-du-candidat-a-la-liste-verte-de-luicn.pdf](#) (2023)
- La carte interactive et les pages dédiées à la Liste verte des aires protégées sur le site Internet du Comité français de l'UICN, mettant en valeur les sites français labellisés (comprenant des photographies et des vidéos de présentation) : [La Liste verte des aires protégées - UICN France](#)

CONTACT

Camille Aspar
Chargée de communication
camille.aspar@uicn.fr
07 48 12 31 99



Le programme de la Liste verte des aires protégées et conservées du Comité français de l'UICN bénéficie du soutien financier de l'Office français de la biodiversité et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.



RNR Val Suzon (c) Giada Connestari, société 16 prod